

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.

No 194.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 8 JUILLET 1830.

Vol. III

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours, le prix de l'abonnement est d'un an par mois, payable à la fin de chaque mois. On peut s'abonner également à l'année, au prix de \$10, en payant chaque semaine à l'avance.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Catechistes 12e. Classe de 1830.—Doit se tirer le 10 Juillet, à la Bourne Samedi 10 Juillet.

PROSPECTUS:—		
1 lot de \$10,000	\$10,000	
1 " " 3,000	3,000	
1 " " 1,800	1,800	
1 " " 1,400	1,400	
1 " " 1,200	1,200	
1 " " 1,008	1,008	
6 " " 500	3,000	
6 " " 300	1,800	
6 " " 300	1,800	
156 " " 50	7,800	
153 " " 30	4,580	
624 " " 5	3,120	
7800 " " 4	31,200	

2,760 Lots
15,000 Billetons blancs.
Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,124 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,629, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de puis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 l'entree; et le billet qui aura les 1er, 2e, et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000

Et les 11 autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui est énoncé respectivement, comme suit:—

No. 1, 2 et 3	3,000
2, 3 et 4	1,800
3, 4 et 5	1,400
4, 5 et 6	1,200
5, 6 et 7	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir: les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à \$500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir: les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à \$300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir: les 3e, 4e, et 5e, auront droit à \$200

Les 156 autres billets qui auront deux des numéros tirés, savoir: les 1er et 2e, auront droit à \$50

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros tirés, auront droit chacun à \$16

Les 7800 autres billets, ayant un des numéros tirés, auront droit chacun à \$4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, francs de port, et contaxés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 18.

Prix des Billetons.
Entier \$4, demi 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.
J. B. FAGET—Directeur

Toile d'Allemagne.
200 pièces de toile d'Allemagne, de 100 toises, 250 de Bretagne, ayant droit au drawback à vendre par W. & J. MONTGOMERY, No. 1m. No. 46, rue de Commerce.

Le sousigné voulant quitter le pays, offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en maisons, Terrains, Esclaves, Meubles, &c.; les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Sautet. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans ledit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.
92 mars—1m
I. FOUCHER.

VENDRE—environ quarante-cinq quintaux de SALS-PAREILLE, venant de l'empire par la goélette Maria-Venancien, et ayant droit au drawback. S'adresser à l'encoignure de la Place d'Armes et de la Levée, face à la Halle, à 10 mai—12
RAMON PLANAS.

AVIS—La personne qui a acheté un lot de bois de CAMPÈCHE, vendu il y a peu de jours par la corporation, est invitée à faire connaître son nom et sa demeure, rue Royale, No. 116.

COULTEUR PAROISSIÈRE.—Pour la paroisse et ville de Nouvelle-Orléans, le 18 Juin 1830, Présent l'hon. James Pitot—Amant Désiré Le Baron contre ses créanciers.—La cession des propriétés du pétitionnaire dans cette affaire, est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. G. R. SINGER, notaire public, le 5 de Juillet prochain, aux fins mentionnées dans la pétition. Et est plus décrété que jusqu'à l'époque de cette réunion toutes poursuites cont. et la personne et les propriétés du dit pétitionnaire sont et demeureront suspendues.—Pour copie conforme.
S. BLOSSMAN,
Adjoint au greffier.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants:
10 Balles Brin jaune pour moustiquaire;
4 Do. Coutil fil de coton;
4 Do. Leontine pour pantalons et vestes;
12 Do. Fil de Rennes;
20 Do. Laines assorties;
4 Boucarts Fil à Seine, pour emballage;
400 Bques Vin Rouge assorti, de Bordeaux;
1000 Caisnes do. do.
500 Do. Blanc do. do.
25 Tierçons Vin Blanc, Sauterne et Graves;
30 Pipes Eau-de-vie de Cognac;
100 Caisnes Liqueurs assorties;
100 Do. Fruits à l'Eau-de-vie;
80 Do. Sardines à l'huile et croûtes;
15 Malle Eau-de-Cologne;
12 Caisnes Serrures de 4 à 10 pouces, et autres serrures;
25 Barils Café de St. Jago de Cuba, etc. etc. 2 mars.

MAGASIN D'ÉPICERIES ET DE LIQUEURS.

Rue Dumaine, No. 4, près du Marché.
JOHN LONGMIRE à l'honneur d'annoncer à ses amis, aux capitaines de navires et de bateaux à vapeur, et aux habitants de la ville et des environs, qu'il vient d'ouvrir le magasin ci-dessus, où il aura constamment un assortiment d'épicerie, de vins, de liqueurs spiritueuses d'ale, de porter, de cidre, de cigares &c. le tout de première qualité, et il sollicite respectueusement leur patronage.
N. B. Il satisfait promptement aux ordres qui lui seront donnés pour la campagne et les approvisionnements des familles.
11 mai—1m

CENT MILLIERS de Cigares de la Havane, venus par le Chariot, et à vendre à l'Hotel des Étrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c, par 27 Av.—3
RACHE CONSTANT

Est partie maronue de chef la sousignée, depuis trois semaines, une négresse nommée LUCIE âgée de 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, mesure anglaise, ayant une belle figure, parlant anglais et français. Elle a été vue dans le faubourg Ste. Marie, il y a quelques jours. Celui qui l'arrêtera est prié de la conduire à sa maîtresse, ou à la grille.
18 juin—3
F. S. PERAULT.

COUR DE DISTRICT.—Jeudi 10 Juin 1830. Thos. B. Willard contre ses créanciers. Sur motion de Mr. A. M. K. Buchanan, avocat des syndics des créanciers de l'insolvable; il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit insolvable et autres intéressés deduisent d'ici à Mercredi 21 du courant, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution enregistré le 31 Mai dernier, ne serait pas homologué et confirmé, conformément à la loi.
12 juin—3
JNO. L. LEWIS, Greffier.

AVIS—La société qui a existé entre les sousignés, sous la raison de BHAUD & Co., est dissoute par consentement mutuel, depuis le 18 du mois dernier.
J. BRAUD,
D. ST. VILME.

Le sousigné annonce qu'il continue le même genre d'affaires, dans le même local, rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine.
12 Juin—3
D. ST. VILME.

PARTIS marrons de la demeure du Dr. Fortin, située paroisse St. Charles (rive gauche du fleuve), dans la nuit du 6 au 7 du courant,
Le nègre BEN, âgé de 17 à 18 ans, depuis deux ans dans le pays parlant anglais et français, ayant une cicatrice adhésive de l'œil droit, cheveux clairs, et étant un peu bancal.
Le mulâtre RENDON, âgé d'environ 28 ans, ayant une chevelure bien fournie, et relevée, taille d'environ 5 pieds 2 pouces français, ne parlant qu'anglais; ayant sur les bras diverses figures à la manière du marin, et particulièrement un Christ.
Dix piastres de récompense seront données pour chacun des dits esclaves, à ce lui qui les conduira à la geole, et en donnera avis à Mr. Arsène Blanc.
9 Juin—5

AVIS—La société verbale qui existait entre Mr. Louis Chauveau et les sousignés pour les affaires de courtage et de commission en cette ville, sous la raison de J. Dufour & Cie, est dissoute depuis le 27 du courant par la mort de Louis Chauveau; les sousignés sont chargés de la liquidation et déclarent que la susdite société de J. Dufour & Cie. ne doit rien.
Nlle Orleans, le 31 Mai 1830.
JEAN DUFOUR,
J. P. DESBOIS.

\$10 de récompense.
PARTI marron de chef la sousignée, le greffier ou mulâtre foncé, nommé HENRI NOE, âgé d'environ 24 à 25 ans, taille de 6 pieds, mesure anglaise, ayant les cheveux comme un indien, parlant anglais et très peu français, ayant l'œil droit malade. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison.
Les capitaines de navires et autres sont priés de ne point donner asyle au dit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
C. NAGEL,
Rue Toulouse.
17 Juin—4

COUR DE DISTRICT.—P. B. Leralde et autres, vs. Pierre Derbigny.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nouvelle-Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le jeudi 29 Juillet, à une heure de l'après midi, un LOT DE TERRE situé dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 120 pieds 11 pouces, à la rue de la nouvelle levée, entre les rues Julia et St. Joseph, sur 114 pieds de profondeur, de la rue de la Levée à la rue Tchoupitoulas, et 112 pieds 11 pouces sur la rue Tchoupitoulas, ainsi dans le dit procès.
G. W. MORGAN,
26 juin—3
Shérif.

ATTENDU que depuis le commencement du procès ci-dessus mentionné, et par un acte passé devant Mr. Felix de Armas, notaire public, le 31 Mai 1828, le Lot de terre ci-dessus décrit, qui était hypothéqué aux demandeurs au plus grande partie d'icelui, a été vendu par feu Mr. Pierre Derbigny la défendeur, de son vivant, à MM. Samuel Hermann père, et Samuel Hermann fils, qui, par ce même acte, ont contracté l'engagement formel et positif de payer et satisfaire le jugement qui pourrait être rendu dans le dit procès, jugement qui depuis a été rendu en faveur des demandeurs par la Cour Suprême de cet Etat;
Et attendu que les dits sieurs Saml. Hermann père, et Samue. Hermann fils, manquant de remplir leur dit engagement; Les demandeurs ont requis le shérif de vendre la terre en trois portions marquées A B et C, telle qu'elle a été vendue aux dits sieurs Samue. Hermann père, et Samuel Hermann fils, par l'acte ci-dessus rappelé, et telle que la terre est divisée sur un plan qui en a été fait, le même jour 31 Mai 1828, par Mr. Joseph Pili, voyer de la ville; l'original du quel plan est annexé à l'acte notarié susdit. Une copie de ce plan est affichée au café de la bourse d'Heulett, où elle sera laissée jusqu'au jour de la vente, laquelle suivant les directions des demandeurs, se fera dans l'ordre suivant:
1o. La portion désignée par la lettre A, formant l'encoignure des rues St. Joseph et Lafayette, ayant, mesure américaine, 135 pieds et 1 pouce de face à la rue St. Joseph; 112 pieds de face à la rue Lafayette; séparée de la propriété de Mr. Daniel T. Walden par une ligne de 112 pieds 11 pouces, parallèle à la rue de la nouvelle Levée, et dans le fond par une ligne de 150 pieds parallèle à la rue St. Joseph. La portion B formera l'encoignure aux rues St. Joseph et Lafayette; et faisant face à la portion A, ayant même mesure, 106 pieds 11 pouces de face à la rue St. Joseph; 112 pieds de face à la rue Lafayette, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kuhn par une ligne de 112 pieds 11 pouces parallèle à la rue de la Nouvelle Levée, et dans le fond par une ligne de 111 pieds 11 pouces parallèle à la rue St. Joseph.

La portion C formera l'encoignure des rues St. Joseph et Tchoupitoulas, ayant, même mesure, 190 pieds de face à la rue St. Joseph, et 53 pieds 6 pouces de face à la rue des Tchoupitoulas, séparée de la propriété de Mr. Saml. Kuhn par une ligne de 55 pieds et 6 pouces parallèle à la rue Tchoupitoulas et par une autre ligne de 100 pieds parallèle à la rue St. Joseph.

L. MOREAU,
D. SEGHEMS.

Avocats de P. Leralde et de C. Leralde, les demandeurs dans le procès ci-dessus mentionné.
28 juin—3

LES sousignés ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et négociants de cet état, qu'ils ont formé une nouvelle société à dater de ce jour, pour les affaires de courtage, de change et de commission en générale, sous la raison de Jean Dufour & Desbois; ils espèrent que par zèle et l'activité qu'ils mettront à remplir les ordres qu'ils recevront, ils pourront satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.
Nlle. Orleans, le 1er. Juin 1830.
JEAN DUFOUR,
J. P. DESBOIS.

À vendre.
Une superbe Barouche faite à Philadelphie, s'adresser rue Royale, No. 280, dans la cour.
17 juin—2

D. ST. VILME.
Rue St. Pierre, numéro 127.
(Entre Dauphine et Bourbon).
TIENT constamment de la BIÈRE PORTER et ALE, de Philadelphie, en boucarts, barils et bouteilles; ainsi, que du CIDRE de Newark, en barils et en caisses.
13 avril—

AVIS—Mr. B. MONTREUIL ayant été nommé agent du collège de Ste. Marie, Barrens, Perry Court, Missuri, les parents qui doivent pour la pension et les comptes des enfants qui sont dans le dit collège, sont priés de payer entre ses mains, et ceux qui désireraient avoir des renseignements sur cet établissement, de s'adresser également à lui.
Les personnes qui doivent ou qui pourraient devoir à cet établissement, et qui résident à la campagne, sont invitées à faire connaître leur chargé d'affaire à la Nlle.-Orléans, afin que Mr. Montreuil s'adresse à eux.
21 Juin—6, 2 ps.
J. M. ODIN,
Président.

AVIS—AUGUSTIN JENFREAU, raffineur de son état et sucrier, établi au faubourg Marigny, rue de la Levée, propose à Messrs. les habitants qui désireraient avoir des sujets sucriers, de prendre des apprentis qu'il promet mettre en état de faire la roulation et cuire les fonds de citerne, même avant que leur terme soit fini; ils acquerront non seulement les connaissances de sucrier, mais des procédés de raffinerie propres à neutraliser l'acide en cas que les cannes se trouveraient avariées, (tels que ceux que employaient chez Mr. Hermann et autres, l'année que les oranges furent gelés).
Le sieur JENFREAU désirerait trouver une personne établie dans le commerce, qui voudrait s'associer, elle se chargerait de l'achat des sucres, fondade citerne, &c. ainsi que de la vente.
30 Juin—2 ps.



Panacée de Swaim.

Prix: \$3 la Bouteille.
Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaste célébrité dans presque toutes les parties du monde, autant par l'emploi qui en a été fait dans les hôpitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'ulcération; ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilite, et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au gosier, les assoupissements, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsidéré du mercure, &c. Des expériences répétées ont prouvé que c'était un préservatif et à l'automne, un préservatif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspeptiques comme pour les maladies intérieures dont les caractères annoncent que les poumons sont atteints, produit les plus heureux résultats. Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont valu l'approbation et les louanges d'une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations dérivées par ces personnes:

CERTIFICATS.
Du Dr. W. Gibson, professeur de Médecine à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de clinique à Alms House, à l'Infirmier, &c. &c.
J'ai employé dans un grand nombre de circonstances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix incalculable.
17 Février 1823. W. GIBSON, M. D.

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien de l'Hôpital d'York, &c. &c.
J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swaim, tant dans les hôpitaux que dans les traitements particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obuses.
New-York, 1er Mai 1824.
VALENTIN MOTT, M. D.

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hôpital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.
Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Trigoine, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.
Philadelphie, (rue Locust) 1824.
THOMAS PARKE, M. D.

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucune autre drogue d'un effet semblable.
Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots: "Swaim's Panacée—Phila.", fondus dans le verre; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.
Wm. SWAIM, Propriétaire.
Philadelphie.

On trouvera toujours chez les sousignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment du médicament ci-dessus.
G. MORGAN & BROTHERS.
Seuls agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 24. 5 avril—5m

GUILLAUME à l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.
On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissants et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeuner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins.
4 mai—30f.

FROMAGE DE GOSHEN.
Débarquement du navire Talma, et à vendre par le sousigné, 50 CAISSES FROMAGE DE GOSHEN. BERNARD TURPIN.
28 mai.
Rue Royale No. 115.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajex de Bordeaux.
40 tiegsons vinaigre blanc 1ère. qualité,
75 caisses fruits à l'eau de vie,
25 do. liqueurs super fines,
D'importations américaines.
200 bques. vin de Bordeaux,
14 pi. eau de vie de Cognac,
70 bques do. blanche, 5mc. preuve
600 caisses vin rouge et blanc,
25 balles de lignes assorties,
10 do. brin jaune pour moustiquaire,
3 do. coutil fil et coton,
10 do. fil de soie,
15 malle eau de cologne,
4 balles égoitres en lièges,
4 caisses sables à l'huile, &c. &c.
2 Juin—07

Drogues et Médecines

Gros et en Détail.
Les sousignés indiquent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DRUGUES et de MÉDECINES suisses, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.
F. C. BOURCIER & Cie,
Rue des Théopistes, No. 77.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-provisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier.
26 mai—7

MONTRE VOLÉE.
Il a été volé à bord du navire *Alcyon*, il y a trois jours, une MONTRE anglaise, en argent et à double hélice, numérotée 18023, fabriquée par Christian à Dublin, avec un caducée en pierre. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la rapportera à l'imprimerie de cette feuille. 15 mai—3

À VENDRE.
Un TERRAIN situé au faubourg Le-cours, encoignure des rues E. et O. Pringée, sur lequel il y a une maison neuve en bois, de 54 pieds de long sur 24 de large; composée de quatre chambres dont deux avec cheminées, galerie de vest. et un cabinet à chaque extrémité, dans la cour un poulailier, un hangar, un fourneau et alambic, un puits dont l'eau est bonne à boire, et jardin sur la façade, mesurant 60 pieds quarré.
Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 21 Juin prochain, elle sera mise à l'enchère à la Bourne Hewlett, par T. Mosy, encausier. Le dit terrain a 60 pieds de face sur 150 de profondeur. S'adresser pour les conditions au propriétaire qui y réside. 31 mai—1m

Chaussures du Nord.
Les sousignés ont reçu par le navire TALMA, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.
9 Juin
J. G. ARVAIZA & Co.

COUR DE PAROISSE, pour la Ville et Paroisse de la Nlle-Orléans, le 9 Ju 1830—Présent l'hon. James Pitot—Salem Audler contre ses créanciers.—Il est ordonné par la Cour que la cession des propriétés du pétitionnaire soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; et qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Y. Lewis, Eqr., notaire public, le 21 de Juin courant, afin de délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire. Jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Je certifie ce que dessus,
Thos. S. KENNELY
Greffier.
9 Juin—07

ACADEMIE DES CIAMB
Le Sieur ANTOINE GEN'ILL, ancien professeur et Académicien d'écriture, du Collège militaire de St. Cyr à Verailles, a l'honneur de prévenir les jeunes amateurs de cette ville qu'il a ouvert une salle d'écriture, rue Toulouse No. 100, et que toutes les D'anches il y aura des assés d'armes, pour les élèves et amateurs.
Entrée gratis.
4 Juin—6

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Le Dr. HALPHEN, transporté de demeure du No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 juin—6

HUNDRED THOUSAND Havana Segars, received by the Chariot and for sale at the Hotel des Étrangers, in boxes, quarter boxes &c.
Ap 27—3
RACHE CONSTANT

DEMAI, DE D'UN OUVRIER.
On désirerait trouver immédiatement un homme capable de faire un moulin à filer le riz. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 mai—4

H. PAREOT, Luthier et Facteur de Forte-piano rue d'Orléans, No. 88.—Continue comme par le passé, à se livrer à toute espèce de réparation d'instrument de musique. Il accorde aussi les pianos soit par abonnement, soit par forfait. Il se transporter également chez ses habitations, toutes les fois que l'on aura besoin de ses services. Les personnes qui lui feront l'honneur de l'employer, peuvent compter sur son zèle et son exactitude à les satisfaire.
19 juin—17

AVIS—La personne qui a acheté un lot de bois de CAMPÈCHE, vendu il y a peu de jours par la corporation, est invitée à faire connaître son nom et sa demeure, rue Royale, No. 116.

COULTEUR PAROISSIÈRE.—Pour la paroisse et ville de Nouvelle-Orléans, le 18 Juin 1830, Présent l'hon. James Pitot—Amant Désiré Le Baron contre ses créanciers.—La cession des propriétés du pétitionnaire dans cette affaire, est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. G. R. SINGER, notaire public, le 5 de Juillet prochain, aux fins mentionnées dans la pétition. Et est plus décrété que jusqu'à l'époque de cette réunion toutes poursuites cont. et la personne et les propriétés du dit pétitionnaire sont et demeureront suspendues.—Pour copie conforme.
S. BLOSSMAN,
Adjoint au greffier.

VENDRE—environ quarante-cinq quintaux de SALS-PAREILLE, venant de l'empire par la goélette Maria-Venancien, et ayant droit au drawback. S'adresser à l'encoignure de la Place d'Armes et de la Levée, face à la Halle, à 10 mai—12
RAMON PLANAS.

AVIS—La personne qui a acheté un lot de bois de CAMPÈCHE, vendu il y a peu de jours par la corporation, est invitée à faire connaître son nom et sa demeure, rue Royale, No. 116.

COULTEUR PAROISSIÈRE.—Pour la paroisse et ville de Nouvelle-Orléans, le 18 Juin 1830, Présent l'hon. James Pitot—Amant Désiré Le Baron contre ses créanciers.—La cession des propriétés du pétitionnaire dans cette affaire, est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. G. R. SINGER, notaire public, le 5 de Juillet prochain, aux fins mentionnées dans la pétition. Et est plus décrété que jusqu'à l'époque de cette réunion toutes poursuites cont. et la personne et les propriétés du dit pétitionnaire sont et demeureront suspendues.—Pour copie conforme.
S. BLOSSMAN,
Adjoint au greffier.

VENDRE—environ quarante-cinq quintaux de SALS-PAREILLE, venant de l'empire par la goélette Maria-Venancien, et ayant droit au drawback. S'adresser à l'encoignure de la Place d'Armes et de la Levée, face à la Halle, à 10 mai—12
RAMON PLANAS.

AVIS—La personne qui a acheté un lot de bois de CAMPÈCHE, vendu il y a peu de jours par la corporation, est invitée à faire connaître son nom et sa demeure, rue Royale, No. 116.

COULTEUR PAROISSIÈRE.—Pour la paroisse et ville de Nouvelle-Orléans, le 18 Juin 1830, Présent l'hon. James Pitot—Amant Désiré Le Baron contre ses créanciers.—La cession des propriétés du pétitionnaire dans cette affaire, est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. G. R. SINGER, notaire public, le 5 de Juillet prochain, aux fins mentionnées dans la pétition. Et est plus décrété que jusqu'à l'époque de cette réunion toutes poursuites cont. et la personne et les propriétés du dit pétitionnaire sont et demeureront suspendues.—Pour copie conforme.
S. BLOSSMAN,
Adjoint au greffier.

VENDRE—environ quarante-cinq quintaux de SALS-PAREILLE, venant de l'empire par la goélette Maria-Venancien, et ayant droit au drawback. S'adresser à l'encoignure de la Place d'Armes et de la Levée, face à la Halle, à 10 mai—12
RAMON PLANAS.

AVIS—La personne qui a acheté un lot de bois de CAMPÈCHE, vendu il y a peu de jours par la corporation, est invitée à faire connaître son nom et sa demeure, rue Royale, No. 116.

COULTEUR PAROISSIÈRE.—Pour la paroisse et ville de Nouvelle-Orléans, le 18 Juin 1830, Présent l'hon. James Pitot—Amant Désiré Le Baron contre ses créanciers.—La cession des propriétés du pétitionnaire dans cette affaire, est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. G. R. SINGER, notaire public, le 5 de Juillet prochain, aux fins mentionnées dans la pétition. Et est plus décrété que jusqu'à l'époque de cette réunion toutes poursuites cont. et la personne et les propriétés du dit pétitionnaire sont et demeureront suspendues.—Pour copie conforme.
S. BLOSSMAN,
Adjoint au greffier.